

Cositel

Hôtel - Restaurant



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les réservations faites par des clients individuels, sous réserve de conditions spéciales appliquées pour certains tarifs et à l'exclusion des réservations portant sur plus de 8 chambres ou pour un séjour de plus de 8 jours. Toute réservation implique l'adhésion entière et sans réserve de la part du client aux présentes conditions.

Les prix indiqués s'entendent TVA incluse, par chambre et par nuit, pour un nombre déterminé de personnes par chambre et pour la date retenue.

La réservation est confirmée :

– Après l'enregistrement de votre numéro de carte bancaire, de sa date d'expiration, ainsi que des 3 chiffres du cryptogramme, situés au dos de la carte.

ou

– Après le versement d'arrhes représentant 30% de la valeur du séjour et au minimum le montant de la 1ère nuit. Ces arrhes sont déductibles de la facture à régler en fin de séjour.

La réservation peut être annulée sans frais jusqu'à 48 heures avant la date prévue de votre arrivée (heure de référence : 18 heures). Dans le cas contraire :

– Un prélèvement de la première nuitée sera effectué sur votre carte bancaire.

ou

– Les arrhes seront acquises.

Ces conditions d'annulation s'appliquent également si vous ne prenez pas possession de votre chambre le jour prévu sans l'avoir annulée aux conditions énoncées ci-dessus, ou si vous quittez l'hôtel le jour même de votre arrivée.

Pour toute réservation, votre heure d'arrivée doit nous être communiquée. Passée celle-ci et sans modification de votre part, nous ne maintiendrons pas la réservation.

La réservation prend effet à partir de 15 heures le jour de votre arrivée et se termine à 12 heures le jour de votre départ. Si la chambre n'est pas libérée pour 12 heures, une nuit supplémentaire sera facturée.

L'hôtel pourra se dégager de ses obligations ou en suspendre l'exécution s'il se trouve dans l'impossibilité de les assurer du fait de la survenance d'un événement indépendant de sa volonté ou échappant à son contrôle, ainsi qu'en cas de force majeure, et notamment en cas de destruction totale ou partielle de l'hôtel, grève, catastrophe, incendie, accident technique interne ou externe et d'une manière générale en cas de tout événement ne permettant pas la bonne exécution du service.

La responsabilité civile de l'occupant pourra être mise en œuvre conformément aux règles de droit commun pour tout dommage causé dans l'établissement.

Tout différent concernant l'interprétation ou l'exécution du contrat et qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable sera porté devant le tribunal compétent.

CONDITIONS DE PAIEMENT

« Conformément à la loi n° 2008-776 du 4 Août 2008 et à l'article L 441-6 du Code du Commerce, nous vous informons que le délai de règlement des sommes dues est fixé au jour même de l'exécution de la prestation demandée. En cas de non respect du délai de règlement figurant sur la facture, le taux d'intérêt des pénalités de retard sera égal à celui appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Est puni d'une amende de 15.000 euros le fait de ne pas respecter les délais de paiement mentionnés aux présentes conditions de règlement ».

